



INTERCO
JUSTICE

Pour adhérer à la
CFDT :



 @interco_cfdt

 /intercocfdt

[INTERCO.CFDT.FR](https://www.interco.cfdt.fr)

23 avril 2024

Déclaration liminaire

Formation spécialisée du Comité social d'administration centrale

23 avril 2024

Monsieur le secrétaire général adjoint, mesdames, messieurs les membres de la formation spécialisée,

La 1^{ère} séance de la formation spécialisée du CSA d'administration centrale pour l'année 2024 se tient aujourd'hui et, en préliminaire, **la CFDT** renouvelle ses inquiétudes sur le manque de communication de l'administration pour un dialogue social de qualité.

Nous réitérons notamment notre demande de **transmission** de l'ensemble des documents afférents à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail **pour l'ensemble des services relevant de la compétence du comité social de l'administration centrale** (registres santé et sécurité au travail, bilans des assistants de prévention, rapports des médecins du travail, documents uniques de prévention des risques professionnels) ainsi que la participation de l'ensemble des acteurs concernés aux formations spécialisées.

La CFDT attend également une mise en œuvre concrète des engagements de l'administration et particulièrement des **actions efficaces pour faire cesser immédiatement les risques psychosociaux signalés** et prévenir leur renouvellement, ce qui induit nécessairement un suivi régulier et effectif des situations de travail dégradées pour préserver la santé des agents.

Et à partir de quand l'administration centrale va enfin engager les travaux nécessaires pour mettre en place le **programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail** (PAPRIACT) ?

La CFDT sollicite également une information des organisations syndicales sur les **projets importants affectant les locaux** (réaménagement des bureaux ou déménagements) qui peuvent avoir de fortes conséquences pour les agents en matière de conditions de travail, que ce soit à Paris ou en régions.

La CFDT alerte aussi sur les **risques routiers** pour les agents dont les missions impliquent de multiples déplacements. Nous nous interrogeons particulièrement sur les règles disparates appliquées dans les délégations interrégionales du secrétariat général en matière de remisage des véhicules (autorisation donnée à un agent de remiser le véhicule de service à domicile), certains refus systématiques ayant pour effet d'accroître considérablement les temps de trajets / de travail des agents et d'augmenter par conséquent les risques routiers.

Il est temps que l'administration centrale se souvienne qu'elle a aussi des agents et qu'en tant qu'administration, elle est responsable de leur santé, de leur sécurité et de leurs conditions de travail. Pour **la CFDT**, il y a un pré-requis : que les instances de dialogue social soient respectées et puissent jouer leur rôle car en l'état ce n'est pas le cas du CSA AC et de sa formation spécialisée.

Monsieur le secrétaire général adjoint, mesdames, messieurs merci de votre attention.

Les représentants à la formation spécialisée du CSA-AC :

Jean-Jacques Rédarès, Elisabeth Matias,
Emmanuelle François, Maryne Macle, Jean-Philippe Pinho, Sylvie Lecamp